

Ministère de la Communauté française

1080 Bruxelles , le 06 Fév 2007  
Rue A. Lavallée, 1  
02 / 690.87.31

Administration générale de  
l'Enseignement et de la Recherche  
scientifique.

-----  
Direction générale de l'Enseignement  
non obligatoire et de la Recherche  
scientifique.

-----  
Service de l'enseignement  
de promotion sociale.  
-----

Monsieur Jacques LEFERRÉ  
Administrateur délégué  
CPEONS

rue des Minimes 87-89  
1000 BRUXELLES

Ref.: RR / Dossier pédagogique 4074

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1  
-----  
Unité de formation : TECHNIQUES D'ENTRETIEN DU LINGE - CONVENTION  
Classement :           ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR DE  
                          TRANSITION  
Code Référence :       810010U11X1  
Domaine :               801 Services aux personnes-SE:services sociaux et familiaux.

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier  
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

P.O. La Directrice générale f.f.,

Chantal Kaufmann

  
Nicole SCHETS  
Directrice

-----  
Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de  
Régine Renard ou Carine Cacheux (02/690.87.08 ou 02/690.87.11)



Code de l'unité de formation (3) : 810010011X1	Domaine de formation (4) : 801
---	-----------------------------------

**11. Horaire minimum de l'unité de formation :**

Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Entretien du linge	CT	B	8
Travaux pratiques d'entretien du linge	PP	L	24
Part d'autonomie		P	8
Total des périodes			40

**12. Réserve au Service d'inspection :**

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 1.02.02

Signature : 

J. LEONARD  
Administrateur pédagogique

**COPIE CONFORME**

  
Nicole SCHETS  
Directrice

# TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A L'UNITE DE FORMATION :

## TECHNIQUES D'ENTRETIEN DU LINGE - CONVENTION

Date d'approbation:

Date d'application obligatoire:

Date limite d'application:

Code Régime 1 provisoire	Code Dom. form.	Intitulé Régime 1 provisoire	Code Régime 1 provisoire	Code Dom. form.	Intitulé Régime 1 provisoire	Cirso	Code Dom. form.	Intitulé Régime 2	Niveau	Type form.	Nombre périodes
	801	TECHNIQUES D'ENTRETIEN DU LINGE - CONVENTION 40 Périodes			NEANT			NEANT			
U n i t é F o r m a t i o n											

## **Techniques d'entretien du linge – Convention**

### **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

#### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

L'unité de formation a pour finalités :

- de permettre d'acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires à l'entretien du linge tant à domicile qu'en collectivités ;
- d'amener les apprenants à respecter les règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie et d'organisation du travail adaptées aux différents types de services.

## **Techniques d'entretien du linge – Convention**

### **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

#### **2.1. Capacités**

L'étudiant sera capable :

- de comprendre à la lecture un texte du niveau de fin d'études de l'enseignement fondamental ;
- d'exécuter des consignes orales simples ;
- de s'exprimer clairement et de manière concise ;
- de réaliser mentalement et par écrit une addition, une soustraction, une division et une multiplication simple.

#### **2.2. Titre pouvant en tenir lieu**

Certificat d'études de base (CEB)

## **Techniques d'entretien du linge – Convention**

### **3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Néant

## Techniques d'entretien du linge – Convention

### 4. PROGRAMME

#### Entretien du linge

L'étudiant(e) sera capable de :

- lire les étiquettes et les différents sigles présents sur les vêtements ;
- reconnaître à la vue et au toucher les principales fibres textiles ;
- nommer différents types de vêtements en les qualifiant en fonction de leur matière, de leur confection (ex. jupe droite, plissée, ...) et le traitement d'entretien à leur appliquer ;
- décrire les produits, machines et outils utilisés dans l'entretien du linge et expliquer leurs utilisations
- citer les consignes, les mesures d'hygiène, d'ergonomie et de sécurité liées au travail de l'entretien du linge ;
- proposer un plan d'organisation des tâches d'entretien du linge ;
- transmettre sous forme de rapport écrit succinct les informations et observations relatives aux différentes tâches d'entretien du linge.

#### Travaux pratiques d'entretien du linge

L'étudiant(e) sera capable de(d') :

- appliquer les consignes et mesures d'hygiène et de sécurité liées au travail de l'entretien du linge ;
- appliquer les consignes et mesures de prévention des accidents en respectant
  - Les gestes de travail adéquats notamment dans l'utilisation des machines, des outils et des produits ;
  - L'aménagement de l'espace ;
  - L'utilisation de vêtements de travail et de protection adéquats ;
- appliquer les consignes et mesures d'ergonomies liées :
  - A la levée d'une charge ;
  - Aux manipulations du linge, des outils, des machines ;
- mettre en œuvre les techniques d'entretien du linge :
  - Détachage et prétraitements ;
  - Lessivage en fonction des matières textiles et des traitements à leur appliquer ;
  - Séchage et post-traitements du linge ;
  - Repassage en fonction des matières textiles et des traitements à leur appliquer ;
  - Petits travaux de couture ;
- distinguer, dans le cadre d'un travail en équipe, les différents aspects d'un travail et le rôle de chacun dans la répartition des tâches ;

## Techniques d'entretien du linge – Convention

### 5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant(e) prouvera :

- en vérifiant les conditions d'hygiène et de sécurité,
- en respectant les règles d'hygiène, de sécurité et les mesures d'ergonomie,
- en utilisant de manière appropriée les produits, machines et outils mis à sa disposition,

qu'il (qu'elle) est capable, de :

- lire l'étiquette et les principaux sigles présents sur les vêtements
- nommer différents types de vêtements en les qualifiant en fonction de leur matière, de leur confection et de justifier le traitement d'entretien à leur appliquer ;
- décrire les produits, machines et outils utilisés dans l'entretien du linge et d'expliquer leurs utilisations ;
- de rédiger un rapport succinct relatif aux différentes tâches d'entretien du linge ;

qu'il (qu'elle) est capable, de mettre en œuvre les techniques d'entretien du linge :

- détachage et prétraitements ;
- lessivage en fonction des matières textiles et des traitements à leur appliquer ;
- séchage et post-traitements du linge ;
- repassage en fonction des matières textiles et des traitements à leur appliquer ;

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- de la pertinence des actes posés;
- de la dextérité dont fait preuve l'étudiant(e) dans l'utilisation des différents produits, machines et outils ;
- de la rapidité de travail et de sa qualité.

## **Techniques d'entretien du linge – Convention**

### **6. CHARGE(S) DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme (annexe 4) du présent dossier pédagogique.